



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Courriel : [consultation-peche.dirm-
memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

Le Havre, le 17 mai 2022

**Participation du public aux décisions des
autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement**

Note de présentation

Note de présentation relative au projet d'arrêté préfectoral n°XXX / 2022 Réglementant l'exercice de la pêche de loisir pratiquée sur le littoral et au large des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Contexte : Projet de réglementation né à la suite d'échanges avec différents acteurs de la pêche souhaitant préciser l'activité dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Objectif : Assurer la bonne gestion de la ressource halieutique en fonction de l'évolution de celle-ci et créer une harmonisation entre les départements de la façade, et

Contenu : Le projet d'arrêté précise les principes généraux de la pêche de loisir dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, les caractéristiques et conditions d'utilisation des engins de pêche autorisés ainsi que les espèces et restrictions.

Le projet est consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
<http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-modalites-d-a1152.html>
- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :
Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord
Unité Réglementation des Ressources Marines
4 rue du Colonel Fabien
BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public doivent être adressées à l'adresse suivante :
consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

La consultation est ouverte jusqu'au mardi 07 juin 2022 inclus. Les observations et propositions du public feront l'objet d'un document de synthèse.